



Paris, le 4 décembre 2007

A l'attention de M. de Romanet, Directeur général de la CDC

Monsieur le Directeur général,

Lors du CMPC du 27 mars 2007, nous vous avons demandé de prendre en compte la revendication d'une prime pérenne, attribuée chaque année, à l'annonce des résultats de la CDC.

Vous nous avez alors répondu que « à ce stade », il ne vous était « pas possible de répondre favorablement », car vous n'étiez « pas en mesure d'identifier les marges de manœuvre ».

Aujourd'hui qu'en est il ?

Les résultats de cette année 2007 s'annoncent excellents. Ceux de l'année 2006 l'étaient aussi...

Aussi, nous vous demandons solennellement, tous syndicats réunis, le versement d'une prime de 1500 euros au titre de 2006, et de 1500 euros au titre de 2007.

Nous sommes prêts à en négocier dès à présent les modalités précises avec vos représentants.

Faute d'engagement de votre part d'ici le 10 décembre prochain, nous serons amenés à prendre toutes mesures que nous jugerons utiles pour agir sur le pouvoir d'achat de tous dans le contexte de la CDC.

Nous vous prions de croire, monsieur le Directeur général, à l'assurance de notre haute considération.

CGT – CFTC – FO – CFDT – CGC – UAI/unsa - SUD